



Vol chaussures de marque au camping

Par **TYSON69**, le **27/08/2016** à **22:56**

Bonjour,

je me suis fait voler des chaussures de marques de 150 € en solde.

je me trouvais au camping et toutes les paires de chaussures étaient sur la terrasse au fond dans un coin.

En revenant de la plage j'ai remarqué que mes chaussures ne s'y trouvaient plus.

Quel recours puis je avoir ? je souhaite un dédommagement ou le remboursement intégral que dois je faire ?

Je vous remercie de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **27/08/2016** à **22:58**

Bonjour,

Disposez vous d'une preuve d'achat ?

Avez vous déposé plainte ?

Si vol, certaines cartes bancaires garantissent pendant un court délai, à art cela, il faudrait retrouver le voleur et qu'il ait les moyens de vous payer, mais là ! C'est une autre histoire...

Par **jos38**, le **28/08/2016** à **09:46**

bonjour. de plus, le règlement du camping doit certainement préciser qu'il n'est pas responsable des vols , surtout s'ils ont lieu à l'extérieur du bungalow

Par **BrunoDeprais**, le **28/08/2016** à **11:52**

Bonjour

Le seul recours si on veut bien vous écouter, c'est de déposer une plainte pour vol.

Le camping n'est quand même pas responsable de vos affaires.

Il ne faut quand même pas exagérer.